

2025-02-27-11 : Protocole d'accord relatif au fonctionnement et à l'organisation de la lutte contre l'habitat indigne dans le département de Maine-et-Loire

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Diana LEPRON, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Dominique FOUIN, Michel BOURCIER, Virginie GUICHARD, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christian MASSEROT

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/02/2025
Date d'affichage: 18 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250227-2025-02-27-11-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'axe stratégique n°1 du Projet de Territoire dit « *Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire* » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « *développer une offre de services responsable répondant aux attentes et besoins des citoyens* » ;

VU le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PDHH) 2020-2025 portant Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) adopté le 30 décembre 2019 ;

VU le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) du Segréen le 21 avril 2021,

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou adopté par délibération en Conseil communautaire le 27 juin 2024 ;

VU le Pacte territorial France Rénov' 2025-2027 adopté par délibération en Conseil communautaire le 19 décembre 2024 ;

VU la mise en œuvre et la délégation du permis de louer au profit de la commune du Lion-d'Angers adoptée par délibération en Conseil communautaire du 19 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les engagements de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou dans la politique de lutte contre l'habitat indigne,

ENTENDU l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider le protocole d'accord relatif au fonctionnement et à l'organisation de la lutte contre l'habitat indigne dans le département de Maine-et-Loire ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 février 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Christian Masserot

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250227-2025-0212-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception en préfecture : 18/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.